

Signature du deuxième protocole d'accord égalité professionnelle femmes-hommes



Mardi 2 juillet, le vice-président du Conseil d'État et les représentants des personnels de la juridiction administrative, magistrats et agents de greffe, ont signé le deuxième protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la juridiction administrative.

Ce protocole comprend 33 mesures et 120 actions qui seront déployées de 2024 à l'horizon 2027, sur tous les sujets relatifs à l'égalité professionnelle : parcours professionnels, équilibre des temps de vie, lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes...



Votre déléguée nationale FO en charge des agents de greffe des TA-CAA, Catherine MAGRI, accompagnée de Cathy BUOT, a signé ce protocole.

Notre syndicat FO PREF SMI s'est toujours engagé pleinement à lutter contre toutes les inégalités et les discriminations entre les femmes et les hommes.

Nous remercions Catherine, notre déléguée ici à la gauche du vice-président du Conseil d'Etat, M. Didier-Roland TABUTEAU, pour son investissement dans le cadre des travaux de préparation de ce protocole d'accord et dans la défense des intérêts des agents de greffe des juridictions administratives.

Rejoignez-nous

